

Les grandes lois de la V^e République

(dir. H. Bouillon, R. Bueb et B. Lapérou-Schneider)

Publication collective

Contexte

Les assemblées parlementaires viennent de mettre en ligne toutes leurs archives depuis la Troisième République. Cette base de données constitue une source infinie de travaux de recherche. L'idée est donc née de fédérer, dans un **projet collectif**, des juristes de **différentes spécialités** afin de proposer une analyse ciblée desdites **archives**.

Chaque participant pourra ainsi travailler sur les **archives parlementaires** (de l'Assemblée nationale et du Sénat), notamment les débats et travaux parlementaires, qui ont **permis l'adoption d'une loi** (qu'il aura choisie).

Préciser ces objectifs (I) permettra de donner quelques éléments concrets sur l'organisation de ce projet (II) et d'énoncer quelques-unes des lois qui pourraient faire l'objet d'une analyse (III).

I. Objectifs

Ce projet de recherche consiste, à partir des archives parlementaires, à réexaminer la naissance et l'évolution des *grandes lois* (ordinaires ou organiques¹) de la V^e République.

a) Sur le fond

L'enjeu de ce projet est double :

D'une part, un premier intérêt juridique est théorique : pourra être **retracée la genèse** de ces lois et pourront être **éclairées les motivations** ayant conduit à leur adoption.

D'autre part, d'un point de vue beaucoup plus concret, analyser les travaux

¹ Les lois de transposition des directives ou de ratification des traités peuvent bien sûr être évoquées si elles ont donné lieu à des débats parlementaires intéressants.

parlementaires permettra de faire ressortir les **intentions du législateur** et donc de **guider l'interprétation et l'application** que les praticiens du droit peuvent faire de ces lois, aujourd'hui.

Plus concrètement, l'étude pourrait :

- faire ressortir, pour chacune des lois sélectionnées, les enjeux juridiques, politiques, économiques, sociaux, idéologiques ... des débats parlementaires et de la volonté alors exprimée par le Gouvernement.
- Mettre en évidence les enjeux et éléments absents de ces débats et révélés par la suite, soit par une éventuelle décision du Conseil constitutionnel, soit par les interprétations qui en ont été faite par la pratiques, soit encore par référence aux modifications apportées par des lois postérieures

b) Sur la forme

L'objectif est de composer un **ouvrage collectif**, publié sous la houlette du **Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC)** à l'image de ce qui a été fait avec le projet sur *l'Accès au juge*. L'idée est de constituer l'ouvrage sous la forme d'un recueil de commentaires. Chaque contributeur sélectionnera ainsi un ou plusieurs extraits de la loi et des débats parlementaires, puis proposera un commentaire.

Chaque contribution devra répondre à une charte de présentation formelle et stylistique qui vous sera envoyée ultérieurement.

Cet objectif conditionne l'organisation de ce travail.

II. Éléments d'organisation

a. Chaque participant pourra choisir une loi, soit dans la liste énoncée ci-après (cf. III), soit en proposant au Comité scientifique une autre loi importante qui aurait été omise. Il s'agira pour chacun de **rédiger un commentaire** des archives parlementaires ayant conduit au vote de cette loi, afin d'éclairer ces travaux et, donc, le vote de la loi.

Une même loi peut bien entendu posséder des objets très divers. En ce cas, le commentaire devra retenir l'objet principal de la loi ; il ne sera pas utile de s'attarder sur les sujets secondaires de cette loi.

Rien n'exclut bien entendu de travailler en groupe sur les mêmes archives parlementaires, soit pour rédiger un commentaire unique, soit pour rédiger plusieurs commentaires, portant chacun sur un aspect différent de la même loi.

Si plusieurs lois ont été successivement adoptées sur le même sujet, on retiendra la **loi la plus significative**. Les lois antérieures et postérieures pourront bien entendu être évoquées dans le commentaire. Ainsi, par exemple, pour la loi relative à

l'interruption volontaire de grossesse, on privilégiera la loi Veil du 17 janvier 1975, sans exclure de se référer, par exemple, à la loi du 4 juillet 2001 ; on ne choisira ainsi pas la loi la plus récente, mais la **loi emblématique**.

b. Plus concrètement, chaque contribution pourra retenir notamment les éléments suivants (listes indicatives, non exhaustives) :

- de façon obligatoire, un **extrait** limité (environ deux pages) des archives parlementaires (comme l'arrêt qui fait l'objet d'un commentaire par exemple) : discours, argumentation générale ou spécifique, échange d'arguments de droit, etc. ;

- un exposé de l'origine de la loi et des **objectifs poursuivis par les auteurs** du projet ou de la proposition de loi ;

- les **arguments** développés dans le débat parlementaire, tant par les promoteurs du texte que par ses détracteurs ;

- les **éléments passés sous silence**, mais qui ont en réalité donné lieu à des difficultés d'application ou à des controverses par la suite ;

- **l'interprétation et l'application de la loi**, tant par l'Exécutif que par les juridictions (Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation ou autres), etc.

Cette liste ne constitue pas un plan. Il pourrait être plus intéressant d'évoquer ensemble un article de la loi, ainsi que les arguments en faveur ou en défaveur de son adoption, puis la censure du Conseil constitutionnel ou ses difficultés d'application. Cette liste doit simplement permettre d'harmoniser les différentes contributions.

III. Quelques « grandes » lois susceptibles d'une analyse

Quelques-unes des lois de la V^e République susceptibles d'être analysées sont mentionnées ci-dessous (par ordre chronologique).

Loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés

Loi n°66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales

Le statut de la magistrature (1958-1970) : ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature / Décision n°67-31 DC du 26 janvier 1967 / Loi organique n°70-642 du 17 juillet 1970

Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, dite « Loi Faure »

Loi n°71-1017 du 22 décembre 1971 tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs / Décret d'application n°75-282 du 21 avril 1975

Loi n°72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation

Loi n°72-546 du 1 juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, dite « Loi Pleven »

Loi n°75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse, dite « Loi Veil »

Loi d'orientation sur le handicap n° 75-534 du 30 juin 1975

Loi n° 75-617 du 11 juillet 1975 portant réforme du divorce

Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi sur la CNIL » – Le traitement des données personnelles

Loi n°81-908 du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort, dite « Loi Badinter »

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et région, dite « Loi Defferre »

Loi n° 82-689 du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise

L'imposition sur la fortune : IGF (1982-1987)/ISF (1989-2017)

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite « Loi Pors »

Loi n°85-98 du 25 janvier 1985 sur la défaillance d'entreprise

Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi Littoral »

Loi n°90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite « Loi Gayssot »

Loi n°91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme dite « Loi Evin »

Loi n°91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution

Loi n°92-684 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes : La responsabilité pénale des personnes morales

Loi n°94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal

Loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national

Loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail
Loi, dites « Lois Aubry »

Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration – Les relations des citoyens avec l'administration

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 de solidarité et renouvellement urbain, dite « Loi SRU »

Loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie – Création de l'Aide personnalisée à l'autonomie

Loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, dite « LOLF ») – Parlement et évaluation financière

Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale – Le harcèlement moral

...

IV. Liens utiles pour accéder aux archives

Archives de l'Assemblée nationale : archives.assemblee-nationale.fr/

Archives du Sénat : <https://www.senat.fr/seances/comptes-rendus.html#archives>

V. Comité scientifique

Henri Bouillon, Maître de conférences en droit public (droit public, sciences politiques)

Renaud Bueb, Maître de conférences HDR en histoire du droit et des institutions (histoire du droit, pour la synthèse)

Béatrice Lapérou-Schneider, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles (droit privé, droit pénal)